

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 24 février 2020, à 16 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Amélie Hinse,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

Noëlla Comtois,

Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par moi, pour être tenue le lundi 24 février 2020, à 16 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Calendrier des séances 2020/Modification de la séance ordinaire du mois de mars;
4. Adoption/Règlement numéro 293-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019;
5. Autorisation/Demandes de soumissions pour la tonte de gazon;
6. Renouvellement/Ententes loisirs et culture 2020-2021-2022;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce vingt et unième jour du mois de février de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CALENDRIER DES SÉANCES 2020/MODIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MARS :

2020-02-01SE Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil modifie le calendrier des séances 2020 relativement à la séance ordinaire du mois de mars qui se tiendra lundi le 16 mars à 19 h 30 au lieu du lundi 9 mars 2020;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2020-02-02SE Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 293-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DE GAZON :

2020-02-03SE Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres publics dans le journal La Nouvelle Union et le babillard électronique SEAO relativement au contrat de tonte de gazon sur le territoire de la Ville pour les deux (2) prochaines années.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT/ENTENTES LOISIRS ET CULTURE 2020-2021-2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a fait une étude des coûts de son service des loisirs et culture et après analyse, constate que le coût des ententes intermunicipales n'est pas équitable pour les citoyens de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé aux municipalités avoisinantes de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une entente ne serait pas conclue, les citoyens des municipalités environnantes devront payer les coûts réels en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska, Saint-Samuel, Saint-Valère, Sainte-Séraphine, Tingwick et la Ville de Kingsey Falls ont accepté de conclure une entente de trois (3) ans avec la Ville de Warwick;

2020-02-04SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska, Saint-Samuel, Saint-Valère, Sainte-Séraphine, Tingwick et la Ville de Kingsey Falls;

QUE pour les municipalités ayant refusé de signer l'entente, leurs citoyens devront assumer les coûts définis à l'article 2.4 du Règlement numéro 295-2019 en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture offerte sur le territoire de la Ville de Warwick;

RENOUVELLEMENT/ENTENTES LOISIRS ET CULTURE 2020-2021-2022 :
(SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer lesdites ententes telles que soumises.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-02-05SE À seize heures huit minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*